

Belle famille de soldat Méchin

Dans les archives départementales numérisées de la Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Léon Joseph Méchin**, donne les éléments suivants :

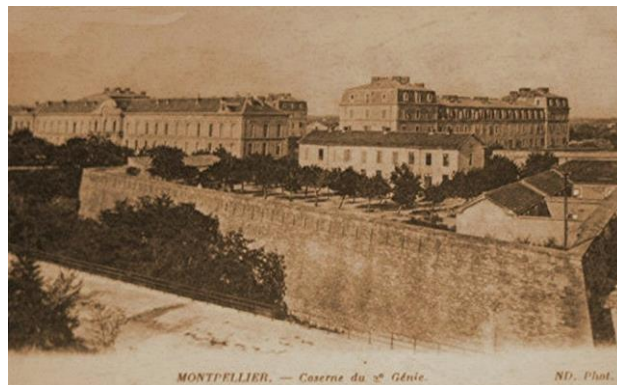
Lors du conseil de révision (classe 1919), il a déclaré résider à Cazères et être comptable.

Il est né le 13 juin 1899 à Paris, fils de Léon Philippe Méchin et de Adoue Rose Joséphine, domiciliés à Cazères (Haute-Garonne).

Il avait les cheveux noirs, les yeux marron, le front fuyant, le nez rectiligne et le visage allongé.

Il mesurait 1.73 m. Degré d'instruction : 3.

Il a été incorporé à compter du 15 avril 1918, arrivé au corps du 2° régiment du Génie à Montpellier (Hérault) et soldat de 2° classe le 18 avril 1918.



Inscriptions sur l'emblème du 2° RG	Constantine 1837
	Zaatcha 1849
	Sébastopol 1854-1855
	Puebla 1863
	Champagne 1915
	Dardanelles 1915
	Verdun-La Somme 1916
	L'Aisne-Noyon 1917-1918
	AFN 1952-1962

En garnison à Montpellier - À la déclaration de guerre le 1^{er} août 1914, il est dissous. Il laisse place à un dépôt de guerre du Génie et ses compagnies sont rattachées aux divisions et aux corps d'armée.

Passé au 7° régiment du génie le 7 février 1919.

Parti aux armées le 11 février 1919.

Passé au 9° régiment du génie le 16 juin 1919. Passé au 502° régiment de chars légers le 16 juin 1919.

Maintenu au corps pendant cinq jours par mesure disciplinaire en exécution de l'article 366 du service intérieur.

Renvoyé dans ses foyers le 28 mars 1921 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 15 avril 1921. Certificat de bonne conduite accordé. Se retire à Paris.

Rappelé à l'activité au 503° régiment de chars de combat de Satory, arrivé au corps le 6 mai 1921.

Dirigé le 7 mai 1921 sur le 509° régiment de chars de combat.

Parti en renfort de l'armée du Rhin le 11 mai 1921.

L'occupation des pays rhénans :

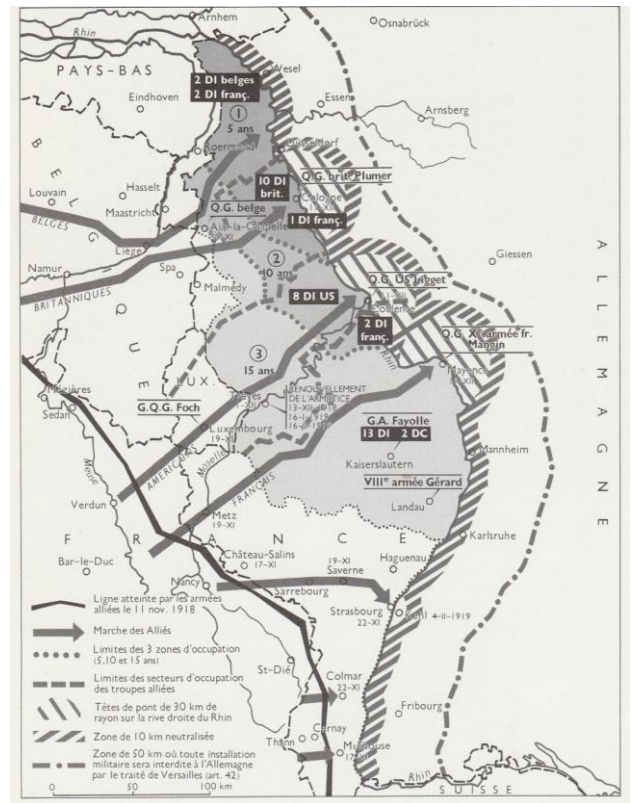
En vertu de la convention d'armistice signée le 11 novembre, les alliés doivent prendre le contrôle d'un certain nombre de têtes de pont en Allemagne même.

L'occupation des pays rhénans, qui va durer, plus de 10 ans, va marquer profondément les esprits aussi bien du côté allié que du côté des populations allemandes.

Après le traité de Versailles qui prévoyait une présence militaire des Français, des Britanniques, des Américains et des Belges sur la rive gauche du Rhin et une partie de la rive droite à partir de janvier 1920 et pour une période de 5 à 15 ans suivant les territoires. Les Français héritaient à la fois de la plus grande des zones d'occupation. Les effectifs des forces occupantes étaient au nombre de 100 000 dans les territoires rhénans dans les périodes les plus calmes. Ils devaient atteindre à un moment 230 000 hommes.

Lors de l'occupation des Pays Rhénans, le maximum de militaires est atteint en mai 1921 lors de la première occupation, côté rive droite, de Ruhrort, Düsseldorf et Duisburg avec 250 000 soldats dont 210 000 Français.

À l'administration locale du temps de paix se superpose l'autorité des troupes occupantes qui doivent assurer les missions de police (circulation, censure, contrôle et maintien de l'ordre, etc.) au sein de circonscriptions territoriales définies par les armées d'occupation.



Renvoyé dans ses foyers le 21 juin 1921.

Passé en gestion au 365° régiment d'artillerie longue portée le 25 mars 1925.

A la date du 1^{er} mai 1927, passé à la classe de mobilisation de 1917 (père de un enfant vivant).

Passé à la 17° compagnie autonome d'ouvriers d'artillerie le 8 mai 1929.

Campagnes : contre l'Allemagne :

Intérieur : du 18.04.1918 au 11.02.1919,

Aux armées : du 12.02.1919 au 23.10.1919,

Occupation des pays rhénans : du 11.05.1921 au 23.06.1921.